

Parc national de La Réunion

Stage –

Commission et plan d'action concerté du Massif de la Roche Ecrite :

Bilan et perspectives

Durée : 4 à 6 mois à partir du 1^{er} Avril 2026

Localisation : St Denis (Bellepierre et La Providence)

Contexte et organisation

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement.

La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire.

La création du Parc national a eu lieu dans le cadre de la loi de 2006 qui élargie les missions historiques des parcs en y ajoutant les aspects d'aménagement et de développement durable, intègre au territoire classé une zone optimale d'adhésion ouverte aux communes, refonde la gouvernance basée sur un triptyque Conseil d'Administration (instance délibérative), Conseil Scientifique et Conseil Économique Social et Culturel (instances consultatives) et fait obligation de construire un projet de territoire fixant les grandes orientations à 15 ans (charte).

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco qui correspondent au cœur de parc, augmenté de quatre sites en aire d'adhésion. L'établissement public du Parc national de la Réunion est gestionnaire de ce Bien pour le compte de l'Etat et la charte tient lieu de plan de gestion.

Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en mettant en œuvre ou coordonnant des actions identifiées et construites avec les différents partenaires.

L'action de l'établissement est donc encadrée par la Charte qui est bâtie autour de quatre enjeux majeurs ; (1) préserver la diversité des paysages et accompagner leurs évolutions, (2) inverser la tendance à la perte de la biodiversité, (3) valoriser le patrimoine culturel des hauts et assurer la transmission de ses valeurs, (4) impulser une dynamique de développement économique pour les Hauts. A ces quatre enjeux, il faut également ajouter un objectif transversal de diffusion de la connaissance et de sensibilisation des publics.

Les actions issues de la priorisation des enjeux de la charte sont les composantes d'un plan pluriannuel d'action à 4 ans, autour desquels sont mobilisés les moyens humains et financier de l'établissement.

Contexte du territoire Nord du parc national :

Mosaïque de milieux naturels originaux composés de forêts de tamarins, de bois de couleurs, de landes d'altitude et de roche nue, la Roche Ecrite est le point culminant du Nord de l'île. Ce massif constitue le dernier refuge de l'un des oiseaux endémiques de La Réunion, en danger critique d'extinction : le « Tuit-tuit » ou Echenilleur de La Réunion. Il constitue de ce fait, le territoire à enjeux prioritaire du secteur Nord du parc national.

Afin de préserver ce territoire exceptionnel, une Réserve Nationale Naturelle de 3 635 ha y a été créée en 1999, puis abrogée à la création du Parc National en 2007 pour être intégrée à la zone du cœur de parc

Ce territoire a historiquement fait l'objet d'un plan de gestion (2005-2009), et de plusieurs programmes successifs de conservation (Life+) pour le Tuit-tuit.

Le massif de la Roche Écrite qui n'a pas bénéficié de plan de gestion depuis 2009, est l'objet de multiples usages et pressions. A l'échelle du massif forestier, qui intègre les portes de parc de Dos d'Âne et le Brûlé, la Charte du Parc National fixe, à une échelle supra des objectifs à atteindre à moyen et long termes permettant la conciliation entre les activités humaines et la nécessaire préservation de la biodiversité et des paysages

Instaurée en novembre 2016, la Commission Roche Ecrite a pour vocation d'accompagner la gestion quotidienne du massif entre les différents organismes (publics et privés). Composée d'un collège de décideurs et de techniciens, cette instance de dialogue défend l'ambition de «co-construction d'un mode de gestion durable, harmonieux, exemplaire et à la hauteur des promesses du territoire ».

Dans ce cadre, le Parc National pilote une gouvernance opérationnelle du massif, et a lancé en 2019 l'élaboration d'un plan d'actions concertées pour le massif. Ce document adopté en 2023 propose pour le massif une vision à long terme et une programmation opérationnelle à court et moyen terme. Il constitue un outil proposé aux différents acteurs permettant de recenser, planifier et coordonner les actions de conservation, de gestion, de restauration écologique et de valorisation du massif de la Roche Ecrite.

Missions :

Ce stage se déroule au sein de l'unité territoriale du secteur Nord du Parc national de la Réunion. Il est co encadré par le responsable de secteur et la technicienne d'animation territoriale Le/la stagiaire sera amené(e) à interagir avec le reste du service mais aussi les services « métiers » protection du patrimoine naturel (SPPN) et appui à l'aménagement et au développement durable En externe, le/la stagiaire sera en lien avec les principaux partenaires membres actifs de la commission Roche écrite (ONF, Département de la Réunion, association des gestionnaires de gîtes de montagne, commune de Saint Denis et de la Possession, CINOR...)

1. Etat des lieux et bilan des travaux de la commission et du plan d'action associé

- Analyse des données retraçant les projets et actions portés par la commission Roche Ecrite depuis 2016, pour déterminer l'évolution de son rôle établir un bilan de ses résultats
- Bilan de la mise en œuvre des actions prévues au plan d'action depuis 2022
- Parangonnage des territoires ayant suivi des démarches similaires pour identifier des pratiques transposables

- Production d'un rapport synthétique et d'une présentation à destination des instances de la commission Roche Écrite et du conseil d'administration

2. Actualisation et adaptation du Plan d'action concerté Roche Écrite

- Actualiser dans le plan d'action concerté Roche Écrite en s'appuyant sur ses réussites et dans une logique de bonne adéquation objectifs/moyens
- Actualisation du diagnostic et rédaction de 4 fiches actions sur les 4 thématiques prioritaires
- Participation aux groupes de travail, comité techniques et étude en cours pour alimenter le travail d'analyse dans une démarche d'amélioration continue

Formations visées : Master II

Géographie, aménagement et gestion des territoires, développement touristique durable...

Personnes à contacter : Christian BEILLEVAIRE, Responsable du secteur Nord–
christian.beillevaire@reunion-parcnational.fr

La candidature composée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, est à transmettre exclusivement à l'adresse courriel suivante : contact-rh@reunion-parcnational.fr avec demande d'accusé de réception automatique.

Modalités de dépôt des candidatures

La candidature composée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, est à transmettre exclusivement à l'adresse courriel suivante : contact-rh@reunion-parcnational.fr avec demande d'accusé de réception automatique

Date limite de dépôt des candidatures : au plus tard le **18 mars 2026**